



RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE À RÉGLER

Le 23 février 2026

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE TIRE

1538 25221

VOUS ÊTES EN O.P.T.E.R. - OPTION 1
(Options pour le Paiement et le
Traitement des Effets sur Relevé)

Vous n'avez pas à renvoyer ce relevé lorsque vous êtes d'accord pour que les effets figurant sur ce relevé soient payés. Vous refusez le paiement d'un ou plusieurs effets, complétez et renvoyez le feuillet "INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE À RÉGLER"

M JEAN-PIERRE GEVREY
VIGIER
19120 BILHAC

N° DE RELEVÉ	DATE D'ENVOI	DATE DE RÈGLEMENT
23422830	23.02.2026	02.03.2026

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : **euro**

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYÉS

N° ORDRE	NOM DU TIREUR	REFERENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS
000001	G F F SAS	5620486666			27.02.2026	4 927,29	
000002	MVI MOTEURS VENTILATEURS			A	28.02.2026	122,24	
000003	CEDEO - D.S.C.				28.02.2026	1 756,54	
000004	SAS ROLESCO SAS				28.02.2026	5 792,23	
000005	TEREVA	C95355N		A	28.02.2026	259,82	
000006	REPA FRANCE SAS	0000000000			28.02.2026	151,32	
DOMICILATION		BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE	VALEUR	S/TOTAL DU RELEVÉ	REFUS POUR EUR
LCL		30002	01538	0000071044B	01.03.2026	13 009,44	
UNITÉ MONÉTAIRE DE TENUE DE COMPTE : euro							

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON À PAYER POUR EUR

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ÊTES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. À défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".

MTF01A01 - MTF01A18



INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 23 février 2026

1538 25221

VOUS ETES EN O.P.T.E.R. - OPTION 1***You refuse the payment of one or several effects.***

Complétez les zones "Motifs et montants des refus" puis indiquer le montant total à payer et le montant total à refuser, l'ensemble formant le total du relevé. Ensuite datez, signez et retournez ce feuillet à l'adresse indiquée ci-contre avant la date limite.

CREDIT LYONNAIS

IMMEUBLE FUKUOKA
ROND POINT DE FUKUOKA
33300 BORDEAUX

N° DE RELEVÉ	DATE DE REGLEMENT	DESIGNATION DU TIRE
23422830	02.03.2026	GEVREY JP ETS

PARTIE A COMPLETER PAR LE TIRE	DATE LIMITE DE RETOUR (si nécessaire)	27.02.2026
--------------------------------	---------------------------------------	------------

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

MOTIFS ET MONTANTS DES REFUS	CODE	N° ORDRE	(1)	(2)	MONTANT	NOM DU TIRE PORTE SUR L'EFFET			CODE ETS présentateur
		000001		A	4 927,29	GEVREY JP ETS			30004
		000002			122,24	GEVREY			30087
		000003			1 756,54	GEVREY JEAN PIERRE			30002
		000004	A	5 792,23	AE GEVREY JP			30007	
		000005		259,82	MONSIEUR GEVREY JEAN			10096	
		000006		151,32	ETS- GEVREY- J.P.			13507	
BON A PAYER POUR EUR	CODE	N° DE RELEVÉ			S/TOTAL DU RELEVÉ	BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE A DEBITER	
REFUS POUR EUR		23422830			13 009,44	30002	01538	0000071044B	
						UNITÉ MONÉTAIRE DE TENUE DE COMPTE euro			

Conformément à la convention O.P.T.E.R, veuillez appliquer les instructions spécifiques ci-dessus

Date

Signature

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

MOTIFS DE REFUS DE PAIEMENT	
13 Créance non identifiable	73 Montant contesté
19 Créance cédée à une autre banque	74 Date d'échéance contestée
39 Ne règle que les effets acceptés	75 Demande de prorogation
70 Tirage contesté	76 Réclamation tardive
71 Déjà réglé	90 Paiement partiel
72 Code acceptation erroné	

MTRO1B01 - MTRO1B19



RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE À RÉGLER

Le 23 février 2026

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE TIRE

VOUS ÊTES EN O.P.T.E.R - OPTION 1

N° DE RELEVÉ	DATE D'ENVOI	DATE DE RÈGLEMENT
23422830	23.02.2026	02.03.2026

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : **euro**

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYÉS

N° ORDRE	NOM DU TIREUR	REFERENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS
000007	HILTI-FRANCE SAS	4105695678			28.02.2026	634,79	
DOMICILATION		BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE	VALEUR	TOTAL DU RELEVÉ	REFUS POUR EUR
LCL		30002	01538	0000071044B	01.03.2026	13 644,23	
UNITÉ MONÉTAIRE DE TENUE DE COMPTE : euro							

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON À PAYER POUR EUR

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ÊTES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. À défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".

Ce document ne vaut pas facture

Page 2 / 2



INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 23 février 2026

VOUS ETES EN O.P.T.E.R - OPTION 1

N° DE RELEVÉ	DATE DE REGLEMENT	DESIGNATION DU TIRE
23422830	02.03.2026	GEVREY JP ETS

PARTIE A COMPLETER PAR LE TIRE	DATE LIMITE DE RETOUR (si nécessaire)	27.02.2026
--------------------------------	---------------------------------------	------------

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

MOTIFS ET MONTANTS DES REFUS	CODE	N° ORDRE	(1)	(2)	MONTANT	NOM DU TIRE PORTE SUR L'EFFET			CODE ETS présentateur
BON A PAYER POUR EUR REFUS POUR EUR		000007			634,79	GEVREY JEAN PIERRE			30003
	CODE	N° DE RELEVÉ			TOTAL DU RELEVÉ	BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE A DEBITER	
		23422830			13 644,23	30002	01538	0000071044B	
						UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE euro			

Conformément à la convention O.P.T.E.R, veuillez appliquer les instructions spécifiques ci-dessus

Date

Signature

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

MOTIFS DE REFUS DE PAIEMENT	
13 Créance non identifiable 19 Créance cédée à une autre banque 39 Ne règle que les effets acceptés 70 Tirage contesté 71 Déjà réglé 72 Code acceptation erroné	73 Montant contesté 74 Date d'échéance contestée 75 Demande de prorogation 76 Réclamation tardive 90 Paiement partiel

Ce document ne vaut pas facture

Page 2 / 2